

Relations industrielles Industrial Relations



Relations industrielles dans l'industrie de la construction du sud du Nouveau-Brunswick, par H.D. Woods, Fredericton, N.B., ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, mars 1981, 617 pp.
Southern New Brunswick Construction Industry Industrial Relations, by H.D. Woods, Fredericton, N.B., Labour and Manpower, Marc 1981, 617 pp.

Jean Sexton

Volume 37, numéro 1, 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/029243ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/029243ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Sexton, J. (1982). Compte rendu de [*Relations industrielles dans l'industrie de la construction du sud du Nouveau-Brunswick*, par H.D. Woods, Fredericton, N.B., ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, mars 1981, 617 pp. / *Southern New Brunswick Construction Industry Industrial Relations*, by H.D. Woods, Fredericton, N.B., Labour and Manpower, Marc 1981, 617 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 37(1), 240–241.
<https://doi.org/10.7202/029243ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1982

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

RECENSIONS

BOOK REVIEWS

Relations industrielles dans l'industrie de la construction du sud du Nouveau-Brunswick, par H.D. Woods, Fredericton, N.B., ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, mars 1981, 617 pp.

Southern New Brunswick Construction Industry Industrial Relations, by H.D. Woods, Fredericton, N.B., Labour and Manpower, March 1981, 617 pp.

Le présent rapport transmis au Premier ministre du Nouveau-Brunswick en date du 16 mars 1981 par le professeur H.D. Woods, constitue le dernier d'une longue série de rapports portant sur les relations du travail dans l'industrie de la construction. En effet, on se rappellera les rapports Goldenberg, Waisberg, Cliche, Hébert, pour n'en nommer que quelques-uns. Malgré le titre que porte ce rapport, l'auteur a étudié les relations du travail dans l'industrie de la construction dans l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick. Rappelons en outre qu'il ne s'agit pas ici d'une enquête spéciale ou d'une commission d'enquête traditionnelle comme celle qu'on a connue, par exemple, en Ontario ou au Québec. Il s'agit plutôt d'une étude qui a été produite par un conseiller qui a été nommé par le Premier ministre du Nouveau-Brunswick à cet effet.

Outre l'introduction, ce rapport intéressant inclut onze parties. Dans un premier temps, l'auteur s'attarde d'abord à la syndicalisation et la reconnaissance syndicale. Il examine de façon comparative le droit des salariés de se syndiquer et d'être représenté par des syndicats dans les lois américaines et canadiennes. Il s'attarde ensuite au vote d'ac-

créditation. Dans la partie trois de son rapport, l'auteur examine toute la question de l'intervention dans les négociations collectives. Les mécanismes d'intervention examinés sont la conciliation et les différentes interventions qui peuvent exister après le phénomène de la conciliation. Suit alors une partie du rapport assez volumineuse sur l'arbitrage des conflits de droit dans cette industrie. Encore ici, on y retrouve une étude de différentes législations canadiennes de même qu'un examen de l'applicabilité de ces législations et des leçons possible pour la construction.

La partie cinq de ce rapport touche les conflits de juridiction et ce, de façon comparative, à travers différentes provinces canadiennes. Ce chapitre donne lieu à un certain nombre de propositions concernant les mesures à prendre pour éviter les conflits de juridiction de métiers de même que l'élargissement des pouvoirs de la Commission des relations industrielles dans la province du Nouveau-Brunswick. L'auteur s'attarde ensuite dans la partie six de son travail, à une étude de ce difficile problème propre à l'industrie de la construction à savoir l'allocation et le contrôle de la main-d'oeuvre. Il y étudie le bureau de placement syndical et propose un certain nombre de solutions possibles aux problèmes soulevés par cette institution.

Quant aux structures de négociations, l'auteur procède encore par voie de comparaison avec les différentes provinces canadiennes collectives et s'attarde longtemps sur les avantages et inconvénients des négociations collectives établies à l'échelle provinciale dans l'industrie de la construction. Se penchant ensuite sur un problème qui a égale-

ment fait l'objet d'une autre étude récemment publiée par l'Association canadienne de la construction, l'auteur étudie dans la partie huit de son étude les particularités en matière de relations du travail sur les grands chantiers.

Après avoir examiné la question des libertés et droits des salariés et des employeurs dans l'industrie de la construction, dans la partie neuf de son rapport, l'auteur s'arrête plus longuement, dans la partie dix, à un examen de l'orientation et du fonctionnement de la Commission des relations industrielles et propose certaines améliorations.

Finalement, la partie 11 de ce rapport est consacrée au Conseil des relations industrielles dans l'industrie de la construction. La conclusion générale forme la partie 12 de ce rapport.

Cette étude s'ajoute donc à celle que nous connaissons déjà sur cette industrie plus particulière au niveau des relations du travail en Amérique du Nord. Il est intéressant de noter dans cette étude, comme dans bien d'autres, une certaine tendance à la centralisation des relations du travail et des relations industrielles dans cette industrie. Ce volume constitue alors un outil utile à celui qui veut poursuivre l'étude des relations industrielles dans l'industrie de la construction en Amérique du Nord. S'il a une faiblesse particulière que nous pouvons identifier dans une telle recension de présentation, c'est que la traduction française laisse fortement à désirer.

Jean SEXTON

Université Laval

Labour Law and Industrial Relations in Canada, by H.W. Arthurs, D.D. Carter, H.J. Glasbeck, Kluwer, Deventer; Butterworths, Toronto, 1981, ISBN 90 312 0139 (Kluwer), 0-409-81184-X (Butterworths), 291 pp.

Cette vue d'ensemble du droit du travail canadien est un tiré à part de l'**Encyclopaedia for Labour Law and Industrial Relations**, di-

rigée par le Professeur Blanpain et qui aura elle-même un impact considérable sur le développement du droit du travail comparé dans le monde. Les auteurs de la section canadienne se devaient de respecter les objectifs et les canons de rédaction de l'**Encyclopaedia**. Même si, aujourd'hui, les éditeurs ont l'heureuse initiative de proposer à un public nord-américain cette section canadienne sous forme de monographie, il convient d'envisager l'ouvrage dans la perspective de sa vocation originale et de l'apprécier en conséquence.

L'introduction est substantielle. Elle fournit au lecteur étranger un ensemble de données de base: aspects géographiques, démographiques du pays, les principaux traits de son appareil gouvernemental, de ses institutions syndicales ... On y définit les termes du métier, le rôle des intervenants gouvernementaux en ce qui a trait à l'élaboration et à l'application du droit du travail, dont on précise aussi les sources. Le tiers du corps de l'ouvrage environ, soit sa première partie, est centré sur l'étude de la relation individuelle de travail: la formation du contrat individuel de travail, son contenu obligationnel, sa terminaison, sa mise à exécution forcée. La législation d'ordre public — mesures fédérales et règles d'origine provinciale — se trouve exposée dans ses principaux aspects; elle s'impose à un arrière-plan de droit commun auquel nous reviendrons. La seconde partie, relativement plus ample, est consacrée aux aspects juridiques des rapports collectifs du travail. On y expose tour-à-tour le statut juridique des syndicats (non sans avoir préalablement présenté en quelques pages des données substantielles sur la croissance des mouvements syndicaux, autochtones et internationaux), l'exercice de la «discipline syndicale», la protection du droit d'association, l'aménagement législatif de la représentation collective, le processus de la négociation collective obligatoire dans ses différentes phases, y compris les principales manifestations de conflits pouvant survenir (grève, lock-out, boycott, piquet de grève ...). Y figure aussi la convention collective — exposé tant de son statut juridique que de sa mise à exécution par l'arbitrage des griefs, dont on donne un